

Conseil de quartier

Plateau / Fontaine de Villiers / Fort / Procession

Date, horaire et lieu : le mercredi 29 novembre à 20h00 à l'espace Jean-Marie Poirier

Composition du conseil :

Elus : Luc Bourcier, Anne-Marie Bourdinaud

Conseillers : Patrick Cerisier, Michel Delcros, Robert Gracia, Stéphanie Julou, Jacques Lenoir, Denise Mammar, Alain Tonnoir

Administration : Christophe Abraham, Maxime Blanc

Visiteurs : Monsieur Marc, Monsieur Torres, Monsieur Terracol, Madame et Monsieur Liberge, Madame et Monsieur Barthelemy, Madame et Monsieur Tixier

Absents excusés : Didier Morand, Annie Menard, Marie-Laure Jagoury

Absents : Isabelle Autier Bury, Michelle Debord, François Sabatier

Les sujets communs à l'ensemble des conseils de quartier

. Le cimetière

Ce chantier vise une renaturation du cimetière. Il a démarré après les vacances d'automne avec la plantation de quarante et un arbres grandes tiges. Cette première phase se poursuit par la pulvérisation d'un substrat (hydromulching) comprenant un gazon résistant sur environ 70% des allées du cimetière (ensemble des allées secondaires du cimetière). Les grandes voies de circulation seront également restaurées. Une seconde étape devrait s'entamer avec l'aménagement d'îlots de fraîcheur dans la partie centrale du cimetière, dont les allées ne sont pas suffisamment larges pour accueillir la plantation d'arbres. Enfin une réflexion va se mener sur la possibilité de remplacer certains pans de murs de pierres par des grilles pour ouvrir les perspectives du cimetière sur l'environnement boisé de proximité. Ce projet est mené avec le concours du conseil en architecture du Département du Val-de-Marne.

. Le conservatoire

Luc Bourcier propose de faire un point sur les travaux en cours au niveau du conservatoire. Il rappelle que ces travaux ont pour objet de remplacer les menuiseries du Château. Le montant total des travaux s'élève à 780 000 euros TTC dont 460 000 euros de subventions. La livraison des travaux est prévue pour février 2024.

. Le point commerces

Christophe Abraham rappelle que le soutien à l'installation des commerçants est un engagement important pour la Ville. Il énumère ensuite les projets réalisés, en cours et en réflexion.

. A noter

- Restaurant la station à la gare
- Boutique bout de fer et compagnie installation à la place du café des sports
- Sucy Fablab (magasin d'imprimerie 3D / rue Pierre Semard)

- Fermeture fleuriste près de la gare
- Boucherie "les chemins du Cantal" (rue M. Berteaux)
- Boucherie (rue Montaleau)
- Magasin de vêtements et de chaussures (rue du Moutier).
- Boulangerie Saint Honoré. Le fournil Saint Honoré (Gare)
- Fermeture de French Terroir
- Institut de beauté (rue Montaleau)

. En cours

- Bazar du manga (Gare) - ouverture début d'année 2024
- Nouveau cordonnier place de l'Eglise - ouverture début d'année 2024
- Monoprix (ouverture à la livraison du futur immeuble du lot E dans le centre-ville)

. En projet

- Boulangerie (rue du Moutier)
- Une poissonnerie
- Le bistrot du Fort
- La petite Auberge (restaurant économie sociale et solidaire).

Les conseillers profitent pour demander des informations sur l'installation de cabinets médicaux sur la commune. Christophe Abraham rappelle les différentes structures ouvertes récemment et celles à venir : Le centre de fertilité au niveau du centre-ville, la maison de santé rue de Villeneuve, le rachat par la Mairie du cabinet médical cour de la recette afin d'assurer son maintien, le projet de nouvelle maison de santé à l'entrée de la rue du Moutier, le cabinet médical aux Bruyères (à venir), un médecin du sport et un urgentiste (projet immobilier Eiffage en Centre-Ville)

. La régie de quartier

- . L'historique : Lancement du projet au premier semestre 2022
- . L'objet : La régie de quartier est une association implantée sur un territoire. Elle a deux objectifs principaux : générer une activité économique par l'emploi de personne en insertion par l'activité économique et favoriser le lien social entre les habitants du territoire.
- . L'implantation : La régie sera implantée au Rond d'Or
- . La méthode : Le projet est co-construit avec les habitants, les associations, les entreprises, les bailleurs et les partenaires publics (Département, Territoire, Ville, services de l'État)
- . Les échéances : L'année 2022 et l'année 2023 ont été consacrées à une phase d'étude et de concertation sur la préfiguration de cette régie et sur son activité économique. Le dépôt des statuts et le lancement de l'activité sont prévus pour l'année 2024.
- . Ses champs d'intervention : A son lancement, la régie se positionnera sur des activités liées à la gestion urbaine de proximité (gestion des espaces verts et travaux de jardinage) et au nettoyage.

Les sujets spécifiques au quartier

***Budget participatif**

Luc Bourcier présente le sujet. Il rappelle les choix opérés lors du précédent conseil de quartier. Il détaille le premier devis reçu par la Ville pour la réalisation de ce jardin partagé. Le coût s'élève à 68 000 euros TTC. Luc Bourcier indique que ce devis présente une fourchette maximum et que ce coût devrait être réduit fortement pour trois raisons.

1/ La construction d'un partenariat avec le bailleur I3F

2/ La réalisation d'une partie des travaux en régie

3/ La diminution de la ligne relative à la reprise du sol existant. Ce dernier s'avèrerait de meilleure qualité qu'initialement pressenti.

Luc Bourcier propose aux conseillers de revenir vers eux lors de la prochaine commission dédiée au budget participatif pour leur faire part des nouvelles avancées.

***Point d'information sur les travaux de la voie Charles de Gaulle**

Christophe Abraham présente le sujet. Il informe les conseillers que la réalisation de la première phase des travaux est terminée avec la livraison de la piste cyclable et de l'allée piétonne. La signalisation sur cette piste devrait intervenir prochainement en concertation avec les membres du comité vélo de la Ville.

La présentation est suivie de plusieurs échanges sur la circulation sur cette voie. Christophe Abraham explique comment la Ville a travaillé pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Ce travail peut se synthétiser sur deux aspects. Un premier lié aux séquençages des usages entre piéton, deux roues, bus et voiture. Un second lié à la restriction des perspectives et par conséquent du champ de vision des automobilistes. Suite à une question, Christophe Abraham explique que les vitesses de circulation sont déterminées par la Ville, par le Département et/ou par l'Etat. Ces dernières peuvent faire l'objet de concertation entre les collectivités.

Un conseiller alerte sur la dangerosité du stationnement des bus le long de l'avenue de la Fontaine de Villiers. Christophe Abraham prend en note et se chargera de vérifier. Ce même conseiller soumet une réflexion au conseil de quartier au sujet de l'avenue du Fort et de la prise en compte dans de futurs travaux de l'agencement en terme de circulation au niveau de la Piscine, de la résidence et de l'école à proximité. Christophe Abraham souligne l'intérêt de cette réflexion et il prend en note pour les projets à venir.

Les sujets portés par les habitants

***La rue du Moulin à vent**

Christophe Abraham rappelle qu'il s'agit d'une voirie territoriale. Un projet de requalification totale de la voie est prévu. Il s'inscrit en troisième priorité dans le plan proposé au Territoire. Christophe Abraham rappelle la méthodologie de travail lors des projets de requalification d'une chaussée.

Temps 1 : Travaux d'assainissement

Temps 2 : Enfouissement des réseaux

Temps 3 : Réfection des enrobées et projet architectural

La Ville attend à ce jour un retour du territoire pour la date de démarrage des travaux d'assainissement.

Christophe Abraham indique qu'un bilan sera effectué avec les habitants sur les conditions de circulation et de stationnement. Il précise que la mise en sens unique de la rue n'est pas à l'étude.

***La géothermie**

Luc Bourcier et Christophe Abraham proposent de faire intervenir Jean-Pierre Chaffaud lors du prochain conseil de quartier. Christophe Abraham rappelle que la géothermie couvre aujourd'hui environ 4000 logements et plusieurs infrastructures municipales. Christophe Abraham explique que le souhait d'élargissement de la géothermie s'inscrit dans les perspectives de la Ville. Cette extension étant très coûteuse, il convient que cette opération soit menée dans des quartiers où la densité de population s'avère importante. Le projet d'expansion à venir pourrait prendre en compte la piscine et les logements collectifs avoisinants, ainsi que le collège du Fort. Pour faire répondre à la demande d'un conseiller, la Ville propose une intervention de l'agence de l'énergie du Val-de-Marne.

***La réfection de la place Sainte Bernadette**

Les problèmes des dalles sont évoqués par plusieurs conseillers ainsi que l'élagage des trois arbres positionnés sur le parking. Christophe Abraham répond que l'élagage des arbres dépend du positionnement de ces derniers et que cette pratique n'est pas systématique. Il indique se renseigner pour les arbres mentionnés par la demande.

Pour les dalles, Christophe Abraham explique que la Ville remplacera les dalles les plus abîmées. Il précise que cette place doit faire l'objet d'une requalification mais il n'est pas en mesure pour le moment de pouvoir s'avancer sur un calendrier.

***Les travaux allée de la pépinière**

Christophe Abraham confirme que ces travaux sont bien prévus mais que le projet a pris du retard en raison d'un problème de recrutement rencontré au niveau des services techniques. Les analyses pour ce projet sont en cours et un comité technique devrait prochainement se tenir concernant les travaux d'assainissement.

***Problème d'éclairage Ilot de la Marnière**

Un conseiller souligne un problème d'éclairage sur l'ilot de la marnière. Christophe Abraham note le problème et reviendra vers le conseiller.